

*L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril,*

Le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-HEULIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, à dix-neuf heures trente.

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Date de la convocation : le 31 mars 2023

Présents : 14  
Votants : 15

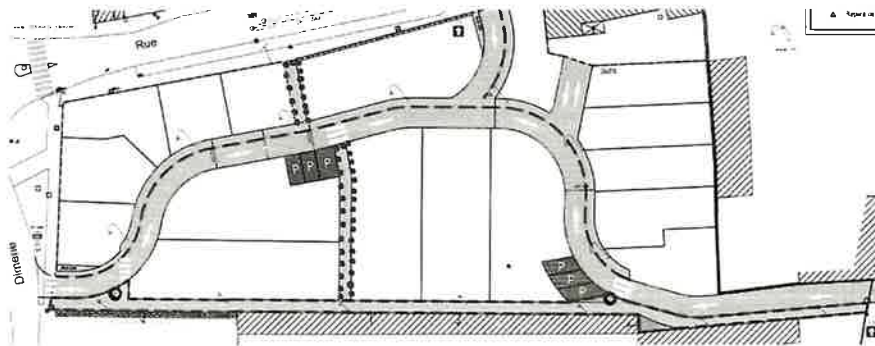
**Secrétaire de séance : Sandra BODELOCHE**

**Présences - Pouvoirs :**

NOM - Prénom	Présence - Pouvoirs	NOM - Prénom	Présence - Pouvoirs
M. ARRAITZ Alain	Présent	M. CAHIER Pierre-Yves	Présent
M. KEFIFA Alain	Présent	Mme BODELOCHE Sandra	Présent
Mme COURTHIAL Nathalie	Présent	M. GALLAIS Régis	Présent
M. GAILLARD Simon	Présent	Mme DUGAS Peggy	Pouvoir S. Bodeloche
M. CHATILLON Davy	Présent	M. GUETTE Freddy	Présent
Mme MESSE-BOURRASSEAU Karine	Présent	Mme LE MAREC Elodie	Présent
Mme LEROY Monique	Présent	M. COUGNAUD Edgar	Présent
M. MASSOT Philippe	Présent		

<b>OBJET :</b>	<b>URBANISME - FONCIER</b>
Del-0423-01/ 3.1.1	<b>Rétrocession des cheminements créés dans le cadre de l'aménagement des jardins d'Aristide</b>

Dans l'attente des aménagements du lotissement des Jardins d'Aristide, le conseil municipal a acté à l'unanimité la rétrocession des cheminements piétonniers ainsi que de l'éclairage desdits cheminements à titre gratuit par l'aménageur.



Le conseil municipal acte à l'unanimité la rétrocession des cheminements piétonniers ainsi que de l'éclairage desdits cheminements, celui-ci étant dissocié du lotissement, à titre gratuit par l'aménageur

La Chapelle-Heulin, le 6 avril 2023.  
Pour copie conforme  
Le Maire,  
Alain ARRAITZ

